

**Fondation fransaskoise  
Conseil d'administration  
Conférence téléphonique  
25 novembre 2013  
17 h 00**

**Présences:** Laurette Lefol – vice-présidence  
Armand Lavoie  
Francis Kasongo  
Wilfrid Denis  
René Benoît

**Absences:** Roger Lepage  
Jennie Baudais  
Claire Bélanger Parker  
Jacques Toupin  
Michel Vézina

**01.- Ouverture de la réunion et mot de bienvenue:**

Laurette Lefol (vice-présidence), souhaite la bienvenue et ouvre la réunion à 17 h 05. On souhaite la bienvenue à M. Francis Kasongo. Il fut élu au CA lors de l'Assemblée Générale annuelle le 10 novembre, ainsi que Wilfrid Denis, pour un mandat de trois ans.

Nous n'avons pas atteint le quorum.

**02.- Révision et adoption de l'ordre du jour de la réunion:**

Laurette Lefol / Wilfrid Denis : Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en se fondant sur le procès-verbal de la réunion du 21 octobre, 2013 et avec l'ajout d'une présentation par le Conseil Culture fransaskois.

(Adoption en suspens)

**03.- Révision du procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2013:**

Lecture du procès-verbal est faite par Laurette Lefol

... / ... : Il est proposé d'adopter procès-verbal de la rencontre du 21 octobre 2013.

(Adoption en suspens)

**04.- Assemblée générale annuelle 2012 :**

Suite à la lecture et l'adoption du procès-verbal de l'AGA de 2012, lors de l'AGA de 2013, il est convenu de revoir la question des fonds « en transit ». W. Denis suggère que la Fondation devrait se donner une politique pour guider le développement et le fonctionnement de ces fonds. Il préparera une proposition à ce sujet pour le prochain CA.

Il y a un consensus de reporter ce point au prochain CA.

**05.- Assemblée générale annuelle 2013 :**

La question est soulevée des suivis à faire suite à l'AGA 2013.

– Il faudra revoir la proposition sur les investissements éthiques. Armand Lavoie abordera la question avec notre conseiller financier à BMO- NB afin de voir si des fonds éthiques sont disponibles pour les investissements de la Fondation.

– Nous devons informer la firme comptable Hounjet-Tastad-Harpham que leurs services ont été retenus pour l'audit des états financiers de la Fondation pour 2013-2014, et faire les arrangements nécessaires à cet effet.

– Il faudra revoir et réviser les règlements concernant la distribution des bourses.

**06.- Rapport financier :**

Armand Lavoie indique qu'il n'y a pas de rapport financier depuis le dernier CA.

**07.- Demande du Conseil Culturel Fransaskois :**

Mme Suzanne Campagne, directrice générale du Conseil Culturel fransaskois se joint au CA par téléphone. Elle explique que *Patrimoine canadien* a un programme d'incitatifs aux fonds de dotation pour les organismes culturels. L'information suivante est tirée du carnet concernant ce programme :

« LES OBJECTIFS DU VOLET INCITATIFS AUX FONDS DE DOTATION (*Patrimoine canadien*)

Ce volet vise à créer un climat qui encourage les donateurs privés à contribuer aux fonds de dotation des organismes artistiques professionnels à but non lucratif afin que ces derniers puissent compter à l'avenir sur de nouvelles sources de financement. La mobilisation de capitaux et la création de fonds de dotation contribuent à la diversification de leurs sources de revenus, ce qui, en retour, les aident à atteindre leurs objectifs artistiques. Ce volet invite le secteur privé à jouer un rôle actif dans les affaires culturelles de la collectivité en versant des fonds en contrepartie, à concurrence d'un dollar pour chaque dollar amassé auprès de donateurs privés, pour établir des fonds de dotation ou augmenter le capital des fonds de dotation existants. »

*Patrimoine canadien* offre donc des subventions en contrepartie (matching) aux organismes qui qualifient. Le Conseil culturel fransaskois qualifie et peut compter la somme accumulée dans son fonds auxiliaire « Fonds du Conseil Culturel » au sein de la Fondation fransaskoise. À la fin de l'exercice financier au 31 août 2013, le rapport financier indique la somme de 17 913\$. La subvention doit demeurer dans le capital à perpétuité et seulement les intérêts utilisés pour les activités du Conseil. Aucun frais administratif ne peut être imposé sur la subvention.

Pour demander cette subvention, le Conseil Culturel doit soumettre les deux propositions ci – jointes adoptées par le CA de la Fondation. Il est recommandé par ceux présents à la réunion du 25 novembre, que notre CA adopte ces propositions avec un vote par courriel.

**Résolutions pour Programme Initiatives aux fonds de dotation**

**Proposition FF 2013-11-25-3**

Laurette Lefol / Wilfrid Denis

« Que le Comité exécutif de la Fondation fransaskoise s'engage à signer la déclaration sur les pratiques de régie interne (Annexe III) et de s'y conformer.

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*Votée par email suite à la rencontre\*\*\*

**Proposition FF 2013-11-25-4**

Wilfrid Denis / Laurette Lefol

« Que le Comité exécutif de la Fondation fransaskoise s'engage à authentifier la collecte des dons privés et leur dépôt à perpétuité dans le Fonds CCF au compte de la Fondation Fransaskoise tel que stipule l'annexe III. »

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*Votée par email suite à la rencontre\*\*\*

**07.- Prochaine réunion :**

23 décembre 2013 à 17 h 00.

**08.- Clôture de la réunion :**

Proposée par: Wilfrid Denis

La réunion est levée à 18 h 50.